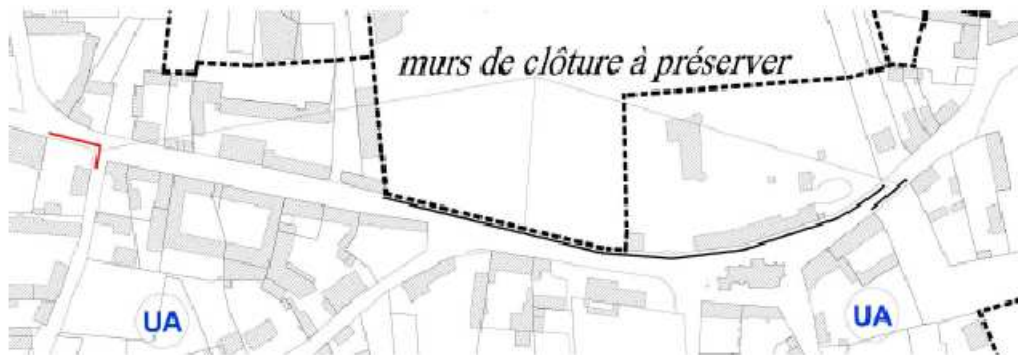


Elément de paysage n°1 à préserver



Définition : Seuls les éléments maçonnés construits à l'alignement sont concernés par le classement en éléments de paysage à préserver.

Composition : Il s'agit d'un mur de clôture sur rue. L'élément est bien identifiable en ce qu'il constitue une unité maçonnée édifiée à l'alignement, composée de moellons et de pierres de taille appareillées.

Enjeu paysager : Elément constitutif de l'image rurale du village, participant au caractère de la rue d'Île-de-France et de la rue du Barillet.

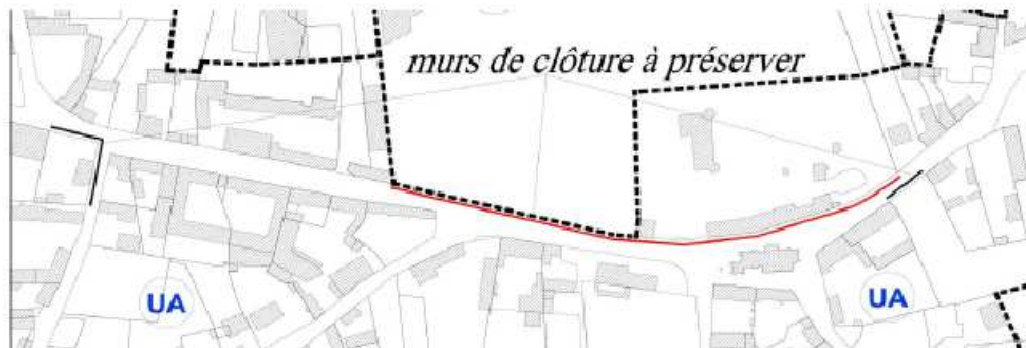
Etat actuel : Risques de dégradation.

Préconisation à terme :

- Ne pas démolir cet élément.
- Continuer de préserver de la pluie les éléments de maçonnerie (couvertines et/ou chapeaux de mur).



Elément de paysage n°2 à préserver



Définition : Seuls les éléments maçonnés construits à l'alignement sont concernés par le classement en éléments de paysage à préserver.

Composition : Il s'agit d'un ensemble d'ouvrages constitués de murs de clôture et de murs de façades sur rue. L'élément est bien identifiable en ce qu'il constitue une unité de front bâti, parfaitement délimitée par ses bouts. Les ouvrages sont en pierres de calcaire et briques pleines.

Enjeu paysager : Elément constitutif de l'image rurale du village, participant au caractère de la rue d'Île-de-France et de la rue du Berceau.

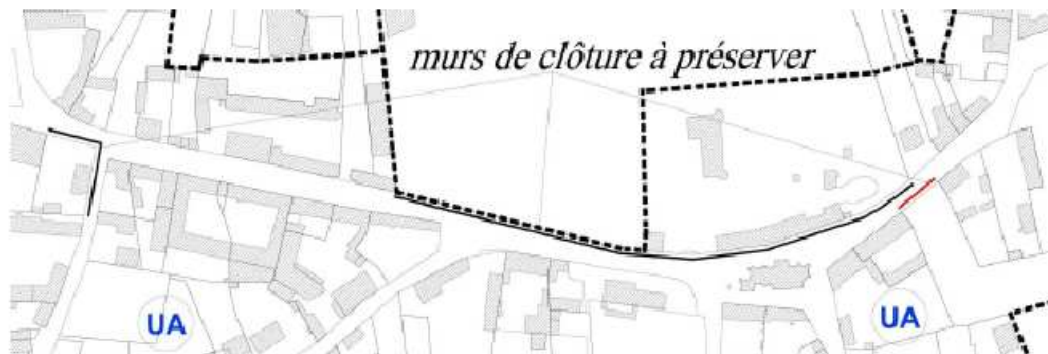
Etat actuel : Bon état général, mais risque de dégradation.

Préconisation à terme :

- Ne pas démolir cet élément, le mieux étant de conserver aussi les corps bâtis qui les constituent en partie.
- Continuer de préserver de la pluie les éléments de maçonnerie (récupération des eaux de pluie en gouttières et descentes, couvertines, chapeaux de mur).
- Lucarnes et châssis de toit sont proscrits sur le versant Sud du toit du bâtiment constituant en partie l'élément à préserver.



Elément de paysage n°3 à préserver



Définition : Seuls les éléments maçonnés construits à l'alignement sont concernés par le classement en éléments de paysage à préserver.

Composition : Il s'agit d'un mur de clôture sur rue. L'élément est bien identifiable en ce qu'il constitue une unité maçonnée édifiée à l'alignement, composée de moellons et de pierres de taille appareillées.

Enjeu paysager : Élément constitutif de l'image rurale du village, participant au caractère de la rue du Barillet.

Etat actuel : Risques de dégradation.

Préconisation à terme :

- Ne pas démolir cet élément.
- Continuer de préserver de la pluie les éléments de maçonnerie (couvertines et/ou chapeaux de mur).

